



ACTUALITÉS

COVID-19 : mesures prises par la région Ile-de-France

La région Ile-de-France a pris un certain nombre de mesures pour aider les franciliens en cette période d'épidémie du COVID-19. Dans le corps de l'actualité, détails de celles concernant le Pass Navigo et les entreprises.



Créé le : 31/03/2020

PASS NAVIGO : remboursement de celui d'avril à tous les franciliens.

Entreprises :

Un fond de solidarité a été mis en place par l'Etat (financé à 25% par les régions) qui permettra, sur simple déclaration à la Direction régionale des finances publiques, un versement forfaitaire de 1 500 euros effectué à la fin du mois de mars aux acteurs économiques ayant arrêté leur activité du fait du virus ainsi qu'à ceux qui, au 30 mars, accuseraient une baisse de 5 0% de leur chiffre d'affaires.

Sont notamment concernés :

- Les entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires,
- Les professionnels libéraux,
- Les micro-entrepreneurs,
- Les auto-entrepreneurs.

Avec la BPI, la Région Ile-de-France a par ailleurs mis en place le fond « Back Up Prevention », doté de 300 millions d'euros . Ce fond permettra aux PME de demander des prêts de 300 000 euros maximum avec 2 ans de différé de remboursement et 100% de garantie région (0% de garantie personnelle des chefs d'entreprise). Ces prêts seront à taux zéro.

Pour toute question, les équipes de la région sont à disposition au 01 53 85 53 85 ainsi que par mail : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr